

---

Renvoi à la commission des subsistances de l'adresse de la société populaire de Bagnères-Adour (Landes) qui annonce le départ de deux cavaliers armés et équipés, l'ouverture d'une souscription patriotique et demande des subsistances, lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi à la commission des subsistances de l'adresse de la société populaire de Bagnères-Adour (Landes) qui annonce le départ de deux cavaliers armés et équipés, l'ouverture d'une souscription patriotique et demande des subsistances, lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 194;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26486\\_t1\\_0194\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26486_t1_0194_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

## 13

La Société populaire de Plombières, département de la Côte-d'Or, exprime la reconnaissance dont elle est pénétrée pour le représentant du peuple Bernard, dont la sagesse et l'énergie ont consolidé dans ce département les principes républicains, en ramenant tous les esprits à la morale de la raison et du bonheur.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public (1).

## 14

La Société populaire de Meynes, département du Gard, annonce que l'argenterie de la ci-devant église de cette commune a été transférée au district, et qu'elle a joint à cet envoi 181 chemises et 160 paires de souliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Meynes, 11 flor. II] (3).

« Citoyens représentans,

Vous avez par la sagesse de vos lumières et votre infatigable surveillance, dévoilé l'horrible conspiration ourdie par des traîtres qui sous le masque du patriotisme, voulaient nous replonger dans les fers. Pouvaient-ils croire les scélérats ! que leur fer homicide atteindrait des hommes chers à nos cœurs, investis de toute notre confiance et qui par leur vertu ne cessent de bien mériter de la patrie.

Dignes législateurs, grâce vous soient à jamais rendues ! leurs abominables complots sont déjoués, un prompt supplice nous a vengés de leur lâche trahison, l'exécration publique les poursuit et la patrie vous doit encore une fois son salut.

Restez à votre poste, les intérêts de la patrie le demandent, le souvenir l'exige, il secondera vos efforts et votre courage.

Nous vous annonçons, Braves montagnards, que nous avons banni le fanatisme, que le culte de la Raison a pris sa place, que toute l'argenterie de notre ci-devant église a été conduite au creuset, et que nous avons joint à cette offrande 121 chemises et 60 (*sic*) paires de souliers, Nous sommes debout et nous vous jurons que la liberté triomphera ou que nous périrons tous. Vive la République une et indivisible, vive la Montagne. »

DRUJON (*présid.*), ROGIER, FAUQUET, BEZARD, VIGNAUD fils, VIGNAUD père.

## 15

La Société populaire des Monaidiers d'Arles félicite la Convention sur son infatigable énergie, et demande que, pour étouffer jusqu'au der-

- (1) P.-V., XXXVII, 93. B<sup>in</sup>, 21 flor.  
 (2) P.-V., XXXVII, 93. B<sup>in</sup>, 22 flor.  
 (3) C 302, pl. 1085, p. 6.

nier germe des factions, elle décrète que tout individu qui se sera armé pour soutenir le parti sectionnaire ou fédéraliste, soit puni de mort.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

Représentans du peuple, écrit la Société populaire, le dernier coup que vous venez de porter aux ennemis de la représentation nationale, a du les altérer. Trois fois vous avez sauvé la patrie. Un nouveau moyen se présente pour la consolider. Vous avez décrété que tous les agents suspects seront déportés à la paix. S'il est impossible de le faire sur-le-champ, armez-vous d'une sainte colère; décrétez que tout individu qui s'est armé en dernier lieu, pour soutenir le parti sectionnaire, sera puni de mort; vous ne ferez que leur porter les coups qu'ils vous préparoient. Renvoyé au Comité de sûreté générale (2).

## 16

La Société populaire de Bagnères-Adour (3) rend grâce à la Montagne conservatrice et à ses intrépides soutiens. Elle annonce le départ de deux cavaliers montés et équipés à ses frais. Une souscription patriotique ouverte dans son sein a produit 266 liv. en assignats, et 7 liv. 18 sols en numéraire, 64 chemises et divers effets déposés au district pour être distribués aux soldats de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

Cette Société demande des subsistances pour ses concitoyens, que la nature n'a pas favorisés d'un sol fertile.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des subsistances (4).

## 17

La Société populaire de Libourne (5) annonce à la Convention nationale, qu'elle vient de faire partir pour les frontières deux cavaliers armés et équipés à ses frais, et envoie l'état des dons qu'elle a offerts à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Libourne, s. d.] (7).

« Citoyens représentans,

Votre courage vient de sauver encore une fois la République; nous ne saurions assez vous exprimer notre vive reconnaissance pour l'énergie que vous déployée dans cette nouvelle crise; ils sont tombés enfin sous le glaive de la loi

(1) P.-V., XXXVII, 93. B<sup>in</sup>, 21 flor; *J. Matin*, n° 687; *Ann. R.F.*, n° 163.

(2) *J. Lois*, n° 590.

(3) Landes.

(4) P.-V., XXXVII, 94. B<sup>in</sup>, 21 flor.; *J. Univ.*, n° 1630.

(5) Gironde.

(6) P.-V., XXXVII, 94. B<sup>in</sup>, 21 flor. et 22 flor.; *J. Sablier*, n° 1310.

(7) C 302, pl. 1085, p. 18.